

Répercussions commerciales sur certaines industries canadiennes

La politique de la CEE sera appliquée à chacun des produits en application de directives particulières, des normes CEN, CENELEC et ETSI, ainsi que des procédures d'évaluation de la conformité par des organismes d'essais et de certification désignés. En outre, des accords sectoriels pour les essais et la certification des produits non réglementés sous le régime de l'EOTC ou ceux qui doivent être négociés par la Commission avec des pays tiers pour les produits réglementés seront des éléments de la politique de la CEE. L'analyse de la façon dont les produits canadiens peuvent être touchés se limite aux produits pour lesquels il existe des projets de normes européennes, étant donné que les directives de la nouvelle approche contiennent peu de précisions. Les renseignements sur les essais et la certification de produits particuliers sont pratiquement inexistant à l'heure actuelle, sauf lorsqu'ils figurent dans les directives.

Pour ces raisons, la présente section a pour objet de présenter un rapport d'étape sur chacun des secteurs d'intérêt pour les exportateurs canadiens, couverts jusqu'à maintenant par la politique de la CEE. Il y est traité principalement des questions touchant l'élaboration des règlements et l'expansion des industries et des marchés publics que soulève la politique en matière de normes de la CEE. La présente section a donc pour objet de compléter les rapports des autres groupes de travail du groupe opérationnel fédéral sur l'Europe de 1992.

Produits chimiques

La CEE est un marché important d'exportation pour les compagnies canadiennes de produits chimiques. Les exportations canadiennes de produits chimiques, incluant l'uranium, ont atteint 607 millions de dollars en 1989, faisant de la CE le troisième marché étranger du Canada dans ce secteur. Cinq produits : le styrène, le polyéthylène, l'acétate de vinyle, le méthanol et l'alcool isopropylique, ont constitué plus de 35 pour cent des ventes.

La normalisation des normes de la CEE dans le secteur des produits chimiques est basée essentiellement sur des directives de l'« ancienne approche ». Comme nous l'avons mentionné précédemment dans ce rapport, cette approche de l'harmonisation est souvent lente et les directives doivent être régulièrement révisées afin d'incorporer des normes nouvelles ou plus strictes. De nombreuses directives sont déjà mises en oeuvre, régissant des produits et des méthodes comme : les détergents, les solvants pour extraction, les engrais, la manipulation des déchets toxiques, l'enregistrement et la certification de certains pesticides, et la commercialisation, l'emballage et l'étiquetage de matières dangereuses.

Généralement parlant, les projets de la CEE visant à harmoniser les divers règlements du secteur chimique ont été considérés comme bénéfiques à l'industrie dans son ensemble. Les projets de normalisation éliminent les normes nationales divergentes qui rendent difficile aux petites entreprises la mise en marché d'un produit dans plus d'un pays.